

Secrétariat général

Dossier suivi par le CRC1 Philippe Penther

Tél. : 02.56.3125.65

Mail : philippe.penther@shom.fr

BREST, le 15 juillet 2019
N° 41 Shom/SG/NP

Objet : Délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel.

T. abrogé : *Décision n° 34 SHOM/SG/NP du 2 juillet 2019.*

L'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer
directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 12 juillet 2019 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n° 12 SHOM/SG/NP du 15 février 2011 relative à l'administration de la comptabilité « matière » au SHOM ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du SHOM ;

Décide ¹ :

¹ Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques

ARTICLE UN

Délégation est donnée à Monsieur le commissaire en chef de 1^{ère} classe Philippe Penther, secrétaire général et président de la commission de suivi des matériels, pour signer, au nom du directeur général, tous états visés du directeur des moyens généraux et spécifiques récapitulant les sorties de matériels liées à la mise au rebut, à la réforme, à la vente aux domaines, à la destruction, à la cession, au prêt ou à tout autre mouvement de matériel.

ARTICLE DEUX

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée successivement à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration Hervé Tanguy, chef du service des achats et suppléant désigné du secrétaire général ;
- Madame l'attachée d'administration Hélène Le Gall, conseillère juridique.

ARTICLE TROIS

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 6 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE QUATRE

La décision n° 34 SHOM/SG/NP du 2 juillet 2019 portant délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel est abrogée.

Signé : Laurent Kerléguer

Destinataires : Toutes directions, divisions et départements.

Copie(s) intérieure(s) : DG - SG (RAA) - Archives (SG 01.04).
